



Vandœuvres, le 11 décembre 2023
Lge 2020-2025 / CM 24

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 11 décembre 2023 à 18h15

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Carlos BACHMANN, Jean-Pierre GARDIOL, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Véronique LEVEQUE (Présidente), Jean-Dominique MARECHAL, Philippe MOREL, Jean PEYER, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Éric PROVINI, Melvin PROVINI, Amedeo SERRA, Paul STALDER, Galia TURRETTINI, Jean-Louis VAUCHER

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, maire
M. René STALDER, adjoint
M. Maximilien TURRETTINI, adjoint

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, secrétaire général
M. Daniel GODEL, responsable financier

Excusée : Mme Eugenia RICCIO

Procès-verbaliste : Mme Emilie GATTLEN

* * *

Mme LEVEQUE, Présidente, souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance à 18h20.

1. Approbation de l'ordre du jour

La Présidente et Mme Turrettini prononcent ensemble le *Cé qu'è lainô* :

« Celui qui est en haut, le maître des batailles, qui se moque et se rit des canailles, a bien fait voir, par une nuit de samedi, qu'il était patron des Genevois.

Ils sont venus le 12 de décembre, par une nuit aussi noire que d'encre, c'était l'an mille six cent et deux, qu'ils vinrent parler un peu trop tôt.

Petits et grands, ayez en souvenance, par un matin d'un beau dimanche, et par un jour où il faisait bien froid, sans le bon Dieu, nous étions tous pris !

Dedans sa main il tient la victoire, à lui seul en demeure la gloire. A tout jamais son Saint Nom soit béni, amen, amen, ainsi, ainsi soit-il. »

La Présidente poursuit en indiquant que, même avec quelques heures d'avance, le bureau se réjouit de fêter l'Escalade avec l'assemblée ce soir. Elle ouvre cette séance, qui sera la dernière de l'année, tout en précisant que Mme RICCIO est excusée. En l'absence de cette dernière, la Présidente propose d'élire M. Genoud en tant que secrétaire.

VL 1

Les conseillers approuvent cette proposition à l'unanimité.

En l'absence d'observations sur l'ordre du jour, celui-ci est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2023

M. VAUCHER demande de remplacer « sont » par « seront » à la ligne 387. En outre, il convient de faire figurer le nom de M. Genoud au poste de secrétaire.

Le procès-verbal du 16 octobre 2023, ainsi corrigé, est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Maire et des Adjoints

Projet de crèche (parcelle Vandœuvres 77)

Mme le Maire annonce que les travaux de démolition ont commencé et que la construction débutera début 2024. Le bâtiment qui concerne la Commune sera réalisé en fin de projet, pour des raisons de logistique. Tout se déroule donc comme prévu dans le calendrier. Par ailleurs, la procédure AIMP a été lancée pour attribuer le mandat de gestion de la crèche à une entreprise spécialisée dans la petite enfance. Le comité d'attribution pour ce marché public a vu le jour en novembre et l'attribution se fera fin février ou début mars, entre deux ou trois propositions à choix, probablement. L'objectif est de déterminer assez rapidement qui exploitera la crèche, même si l'ouverture ne se fera pas avant juin 2026, pour que la société qui gèrera cette structure puisse avoir un regard sur les aménagements intérieurs et qu'elle puisse suivre le chantier dès le départ.

Rapport administratif et financier 2022

Le rapport administratif et financier 2022 paraîtra d'ici la semaine prochaine en version numérique. Quelques exemplaires papier seront imprimés, notamment pour l'organisme de surveillance concerné.

Plan directeur communal

Pour tout ce qui concerne le plan directeur communal (PDCom), Mme le Maire laissera la présidente de la Commission aménagement et territoire en parler. Si besoin, elle donnera des explications complémentaires à l'issue du compte rendu.

Manifestations

Les manifestations qui ont eu lieu depuis octobre se sont toutes bien déroulées. Le moment d'échange a réuni un peu moins de monde que d'habitude, mais il était intéressant aussi de pouvoir discuter avec d'autres personnes. En effet, de nouveaux habitants étaient présents, ce qui est réjouissant, et les sujets évoqués étaient un peu différents également.

Les autres manifestations qui ont eu lieu sont le vide-greniers, la sortie des aînés et le marché de Noël.

Concernant la pièce donnée au théâtre du Crève-Cœur, il s'agissait de quelque chose de tout à fait exceptionnel puisque c'était une « performance boulangère ». Le comédien, qui est boulanger de formation, a fait du pain sur scène. C'était extrêmement réjouissant, et très bon aussi puisqu'il a été possible de déguster le pain à la fin de la représentation.

Demain se tiendra la fête de l'Escalade à l'école. Mme le Maire remercie ceux qui se sont inscrits pour servir parents et enfants. Le concert des enfants débutera à 18h15, puis la soupe sera servie avec du vin chaud et la marmite sera brisée.

Les prochaines manifestations seront :

- Les Vœux des autorités le 11 janvier ;
- La pièce au Crève-Cœur le 18 janvier ;
- Le déjeuner des aînés, avec un loto, le 24 janvier ;
- Le vide-greniers le 2 mars.

Chantier Gardy

M. STALDER annonce que la charpente a enfin pu être installée. En raison des conditions météorologiques, il a fallu renforcer les remblais sur lesquels la grue devait être posée, avant que la charpente puisse être déposée sur la maison. Comme annoncé, une visite sera organisée avec le Conseil municipal au premier trimestre, une fois que tout le toit sera couvert. Cette visite aura lieu durant une séance de la Commission durabilité et bâtiments. Aucune date n'a encore été arrêtée.

Arrêtés de stationnement

M. TURRETTINI indique que des panneaux ont été placés sur les chemins concernés par les arrêtés de stationnement, afin de signaler que le stationnement hors case n'y est pas autorisé. Ce dossier arrive donc à son terme. L'exécutif a décidé de mettre en place un système avec l'agent de police municipal (APM) pour sensibiliser dans un premier temps les contrevenants. Des petits papiers seront donc déposés sur les pare-brise pour signaler que le stationnement hors case est désormais interdit sur ces chemins. Un système de contrôle et éventuellement d'amende sera effectif à partir du mois de janvier. Cela laisse une marge pour que la population et les personnes qui viennent sur les chantiers puissent prendre connaissance de la mesure.

4. Communications du Bureau

La Présidente annonce que le bureau a reçu deux courriers, qui ont été transmis aux conseillers. Le premier émane de l'association Sauvons la Baie de Corsier. Il concerne le projet de navette lacustre entre Corsier et Bellevue.

M. TURRETTINI rappelle, sans entrer dans tous les détails, qu'il est fait mention d'une étude, que les conseillers n'avaient pas reçu puisqu'elle a été adressée à l'exécutif et uniquement à ce dernier. Le Secrétaire général a transmis ladite étude puisqu'elle est évoquée dans le courrier. Concernant ce dossier, il a pris un peu de retard et les conseillers auront constaté qu'il n'a pas été discuté lors du budget. Les travaux de la banque qui s'occupe de ce projet conjointement avec les communes ont pris du retard et, pour l'instant, le début de la ligne serait prévu pour avril ou mai 2025, et pas en 2024 comme prévu. La demande de concession à Berne, puisque les demandes en rapport avec les lignes nautiques et les débarcadères dépendent du droit fédéral, devrait être déposée en juin 2024 pour une entrée en fonction l'année suivante. Les coûts ont été légèrement modifiés, mais la banque accepte que les communes refusent l'augmentation par rapport au coût initial, ce qui signifie qu'il n'y aura pas de changement pour les budgets des communes, sauf éventuelle indexation au coût de la vie. L'étude reçue est toujours dans l'attente de certaines informations. Corsier étudie notamment la question avec la CGN et des détails sont en train d'être passés en revue. Le comité de pilotage de la Voie Bleue donnera des nouvelles dès qu'il y en aura.

M. GARDIOL souhaiterait préciser, au sujet de la Voie Bleue, qu'une subvention avait été votée à l'époque et que le VOV est totalement contre cette solution qu'il juge inadéquate pour plusieurs raisons.

M. VAUCHER indique qu'il est lui aussi complètement opposé à ce projet. Il souhaiterait par ailleurs obtenir des précisions sur l'indexation au coût de la vie évoquée par M. Turrettini.

M. TURRETTINI rappelle que le but du projet était de ne pas créer de nouvelles infrastructures (un débarcadère par exemple) mais, par rapport aux aménagements prévus sur le bateau, le matériel coûte plus cher aujourd'hui. Il faut rappeler que le début du projet date d'avant 2020 et les coûts ont évolué.

Ainsi, le coût de fonctionnement de la liaison augmente, mais cela n'aura pas d'impact sur ce qui était prévu initialement par les communes.

M. PEYER demande si ce serait donc la banque qui couvrirait la différence en cas d'augmentation.

M. TURRETTINI explique que la banque a indiqué chercher d'autres partenaires privés qui pourraient combler cette différence. Elle n'a pas déclaré qu'elle la prendrait à sa charge si elle ne trouvait pas de partenaires, mais elle dit accepter que les communes refusent toute augmentation.

La Présidente annonce qu'un deuxième courrier a été adressé au bureau. Il s'agit d'une lettre d'un communier sur les voyages des conseillers municipaux. Une réponse lui sera adressée prochainement.

5. Communications des commissions

La Présidente cède la parole aux présidentes et présidents des différentes commissions.

Routes, domaine public, sécurité (CRDPS)

M. MOREL précise qu'il n'a pas encore reçu le procès-verbal de la séance du 30 novembre et fait part du compte rendu de celle du 28 septembre 2023, qui a été assez longue.

Il y a eu d'abord un retour sur la séance de l'OCT. M. Turrettini a annoncé que celle-ci avait été repoussée d'une semaine.

Différents sujets ont ensuite été évoqués, parmi lesquels l'arrêt de bus Chougny, qui est également en attente de nouvelles de l'OCT, le projet du chemin du Petit-Pont, projet qui sera soumis à l'OCT, car ce chemin qui était bidirectionnel est devenu unidirectionnel à la suite des modifications qui ont eu lieu avec le chemin des Buclines. La question était de savoir si les cyclistes peuvent l'emprunter dans l'autre sens également et il faudrait, dans ce cas-là, une coordination avec Chêne-Bougeries puisque ce chemin se trouve à cheval sur les deux communes. A été discutée ensuite la sortie piétonne de Pressy 5, qui est problématique en raison du manque de visibilité et de l'absence de passage piéton. La haie entre le numéro 7 et le numéro 5 a été entamée, ce qui a amélioré la visibilité, permettant un passage plus sécurisé pour les piétons. Il a été constaté qu'un resserrement de la voie ralentissait peut-être mieux les véhicules que la réalisation d'un dos d'âne. L'installation de potelets serait donc plus intéressante en termes de bruit de circulation, de vitesse et de coût. Ces éléments ont été présentés à l'OCT.

Concernant le tour de l'école, l'OCT a répété le dossier était bloqué pour l'instant. Des nouvelles devraient arriver à ce sujet en 2024.

Un accident a eu lieu à l'angle entre le chemin du Paradis et la route de Pressy. Un véhicule venant du chemin du Paradis en a heurté un autre. Le problème paraît résolu puisqu'il semble que l'OCT a autorisé la mise en place d'un stop sur le chemin du Paradis.

Des habitants demandent un passage piéton sur le chemin de la Seymaz. Cette demande est récurrente et on peut la comprendre, mais l'OCT rappelle qu'une règle indique qu'à moins de 50 mètres d'un passage piéton, ou 150 mètres selon la limitation de vitesse des véhicules à moteur sur cet axe, un piéton doit se déplacer pour traverser sur le passage le plus proche.

A l'angle entre le chemin des Princes et la route de Pressy, entre Choulex et Vandœuvres, Choulex souhaite mettre en place une zone 30, ce qui induirait des modifications de la circulation, mais ne changerait pas la situation pour Vandœuvres, qui a déjà une limitation à 30 km/h à cet endroit.

Quant à l'état des routes et des chemins communaux, M. Turrettini a expliqué que le rapport final de l'entreprise Ertec a été reçu et que l'exécutif est satisfait de son contenu, car il contient un état des lieux du réseau et de l'entretien, ainsi qu'un plan financier quinquennal. L'analyse montre qu'environ 57 % du réseau communal est bon, 26 % satisfaisant, 14 % moyen et 2 % mauvais. C'est une très bonne statistique, puisque l'entreprise estime qu'un bon réseau doit dépasser les 80 % et que Vandœuvres est

à 83 % si l'on tient compte du réseau jugé bon et satisfaisant. L'état des routes est donc satisfaisant. Il s'agit maintenant de l'entretenir et d'améliorer la situation à certains endroits, en particulier les 2 % dits « mauvais ». L'entreprise a effectué une évaluation et estime que la stratégie optimale pour améliorer la situation actuelle consiste en un investissement de CHF 250'000.- par an. La stratégie de maintien (sans amélioration ni péjoration) se monterait à CHF 180'000.- par an. La stratégie déficitaire enfin coûterait CHF 100'000.- par an, mais elle ne sera vraisemblablement pas envisagée par la Commune. Ce rapport quantifie donc l'état du réseau et donne un plan financier, étant précisé que ce dernier ne contient pas les trottoirs qui doivent être développés ou entretenus. La Commission est fortement encline à opter pour la performance optimale et à envisager un budget de CHF 250'000.- pour l'entretien des routes, auxquels s'ajouterait donc une somme pour les trottoirs.

Dans le domaine de la sécurité et de la police municipale, M. Turrettini a informé la Commission que le budget des pompiers a été accepté et sera présenté lors du prochain Conseil municipal. Le budget de la PC, un autre élément important, a également été accepté. Certaines modifications dans l'organisation de la PC vont par ailleurs survenir et les responsabilités pourraient être différentes entre les communes. Quant à la police municipale, les retours quant à l'engagement de l'assistante administrative sont très positifs. La personne est agréable et travaille de manière efficace, selon l'exécutif. Elle décharge largement l'APM, qui est seul pour l'instant, et qui peut ainsi consacrer plus de temps à ses véritables tâches. Pour ce qui est du nouvel APM, il est en formation et celle-ci devrait se terminer en août 2024.

Enfin, certaines lacunes et endroits détériorés ont été mis en évidence dans le parc de la Mairie. L'exécutif a pris les devants et a reçu cette semaine des devis pour refaire les jeux du parc, entre autres.

La Présidente demande à M. Morel s'il peut dire quelques mots concernant le budget, qui a été évoqué lors de la séance du 30 novembre.

M. MOREL indique que le projet de budget 2024 concernait surtout le projet d'amélioration des routes qui vient d'être évoqué, pour un montant de CHF 250'000.- par an sur plusieurs années. La recommandation de la Commission à ce sujet est de l'accepter. Les coûts pour la réalisation de nouveaux trottoirs et la modification d'autres au niveau de l'école et de certains chemins n'ont pas été chiffrés. Certains chemins, comme le chemin de la Cocuaz, devraient notamment être munis d'un trottoir. Cela fera l'objet d'un budget supplémentaire, qui n'a pas encore été évalué ni chiffré, mais qui devra l'être. Il a en outre été question du service du feu et d'investissements par suite de l'évolution de ce service bicommunal.

En ce qui concerne l'état des routes et des chemins communaux, il a été question du rapport susmentionné, démontrant que les routes et les chemins sont, de manière générale, dans un état très satisfaisant, même s'il reste des améliorations à apporter.

M. TURRETTINI précise qu'un certain nombre d'éléments évoqués par M. Morel, qui sont tout à fait corrects, ne figurent pas dans le budget à proprement parler, puisqu'ils seront présentés sous forme d'investissements, notamment pour l'entretien routier, la création d'aménagements et notamment de trottoirs autour de l'école. Ils passeront sous forme de délibérations.

Durabilité et bâtiments (CDB)

M. VAUCHER indique en préambule que la séance du 4 décembre a été annulée. Il donne lecture du compte rendu de la séance précédente.

« Séance du mercredi 1^{er} novembre 2023, séance qui débute à 19h02 en présence de l'ensemble des commissaires, de M. l'Adjoint ainsi que des responsables financier et technique communaux.

Après approbation à l'unanimité de l'ordre du jour, de même que du procès-verbal de la séance du 25 septembre dernier, la Commission a procédé à l'examen de son budget spécifique pour 2024, lequel n'a donné lieu à aucun amendement.

Une discussion a pris place quant au pavillon provisoire qui devrait accueillir, à la prochaine rentrée, quatre classes d'élèves du primaire, ou du moins quatre espaces distincts pour les besoins de l'établissement primaire.

Puis, deux sujets furent abordés sous les divers, à savoir l'optimisation de la chaufferie de l'immeuble sis route de Meinier 10, d'une part, et, d'autre part, le projet de culture phytothérapeutique « Les Jardins de Cénésia ».

La séance fut close à 20h12, l'ordre du jour ayant été épuisé. »

Pour davantage de détails, notamment budgétaires, M. Vaucher renvoie les conseillers au procès-verbal et se tient volontiers à leur disposition.

Finances et gestion (CFG)

M. GARDIOL donne lecture du compte rendu des séances du 8 novembre et du 6 décembre 2023 :

« Les deux séances ayant traité du même sujet, à savoir l'étude du projet de budget 2024, un compte rendu groupé sera donné pour ces deux séances.

Après avoir approuvé les ordres du jour ainsi que les procès-verbaux de précédentes séances, les commissaires ont traité des délibérations relatives à l'approbation du budget 2024, du dégrèvement de la taxe professionnelle et du fonds FIDU.

Tout d'abord, et suite à une demande de l'exécutif, la Commission a étudié la possibilité d'effectuer des amortissements complémentaires extraordinaires à comptabiliser sur les comptes 2023.

En effet les dernières prévisions reçues de l'administration cantonale, concernant les entrées d'impôts 2023 pour la Commune, sont d'environ 1,6 million de francs de plus que les prévisions budgétaires établies à fin 2022. D'ailleurs, nous voterons sur ces délibérations en point 8 de l'ordre du jour.

La Commission estime que cette manière de procéder est une bonne gestion financière, car elle permet de diminuer les amortissements futurs et, de ce fait, de diminuer les charges pour les années suivantes.

Il est également passé en revue et en détail le projet de plan financier quadriennal 2024-2028 ainsi que le tableau des amortissements économiques.

La Commission a finalisé l'étude globale du budget le 6 décembre. Les présidents de commission ont confirmé que le budget les concernant avait été étudié en détail dans leurs commissions respectives.

Suite à ces travaux, l'administration remet à chaque conseiller un tableau récapitulatif résumant les divers amendements ressortant des commissions, amendements qui sont discutés ainsi que divers postes du budget 2024.

Il faut également mentionner qu'un tableau concernant l'évolution de la trésorerie de la Commune de 2000 à 2022, ainsi qu'un tableau comparant l'évolution du personnel, sont passés en revue.

Après tous ces travaux et après que toutes les questions ont trouvé réponse de l'exécutif ou de l'administration, les commissaires ont préavisé les différentes délibérations de la manière suivante :

- La délibération concernant la plupart des amendements a été approuvée à l'unanimité, sauf celui concernant le traitement du personnel et les charges sociales, qui a été accepté par 5 voix pour et une voix contre ;
- La délibération relative au fonds FIDU a été approuvée à l'unanimité ;
- La délibération relative au dégrèvement de la taxe professionnelle a été approuvée à l'unanimité ;
- La délibération relative au projet de budget 2024 amendé a été aussi approuvée à l'unanimité ;

- Les délibérations relatives aux amortissements complémentaires 2023 sont elles aussi approuvées à l'unanimité.

Le budget 2024, s'il est voté ce soir, sera donc :

- Total des charges CHF 14'611'720,00 ;
- Total de revenus CHF 14'616'720,00 ;
- Soit un boni de CHF 5'000,00.

Je ne voulais pas terminer mon rapport sans remercier l'administration et plus particulièrement Messieurs Genoud et Godel pour le travail fourni et les excellents échanges que tous les commissaires ont durant ces réunions. »

Communication et naturalisations (CCN)

Mme LÉVÊQUE donne lecture du compte rendu de la séance du 20 novembre 2023 :

« Comme à l'accoutumée, les commissaires se sont réunis pour une première séance de la Commission afin de choisir les sujets de la prochaine Coquille, à savoir le numéro 59.

Nous avons aussi décidé de changer de correctrice et de demander à notre procès-verbaliste d'accepter ce mandat, ce qu'elle a fait. Les commissaires y voient un réel gain de temps, car, étant sur place lors des séances, elle aura déjà fait une grande partie du travail. »

Sociale, sport et loisirs (CSSL)

Mme PICTET donne lecture du compte rendu de la séance du 23 novembre 2023 :

« Après l'approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal du 14 septembre, la Commission a attribué des subventions, dont les montants seront donnés en annexe au procès-verbal de la présente séance.

Les dossiers traités sont : pour le domaine social, Nuit Blanche et le Secours suisse d'hiver ; pour le domaine humanitaire, Lectures partagées et MSH ; pour le domaine Jeunesse et sport, les Journées de la Seymaz.

Ensuite, la Commission a étudié et accepté le budget 2024 et elle a choisi son thème pour l'année prochaine : santé et éducation. »

Culture et manifestations (CCM)

Mme TURRETTINI donne lecture du compte rendu de la séance du 27 novembre 2023 :

« Nous avons débuté la séance avec une présentation du marché de Noël de Vandœuvres qui nous a été faite par le président du comité d'organisation de ce marché. Celui-ci a été un grand succès cette année encore sur le vendredi soir et le samedi toute la journée, avec une météo favorable.

Nous avons ensuite examiné tous les dossiers de demande de subvention, dont je joindrai la liste au procès-verbal de la séance du Conseil municipal pour éviter une énumération redondante de chiffres.

Je dois vous annoncer un dépassement de CHF 4'250.-, qui a été accepté à l'unanimité par la Commission ce soir-là.

Puis, nous avons travaillé le budget 2024 de ladite Commission, sur lequel nous avons fait trois amendements, qui ont été préavisés favorablement et présentés à la Commission financière qui les a également préavisés favorablement, le 6 décembre.

La prochaine séance aura lieu le 12 février 2024. »

Aménagement du territoire (CAT)

Mme HÜSLER ENZ donne lecture du compte rendu de la séance du 28 novembre :

« La Commission aménagement du territoire s'est réunie mardi 28 novembre. Elle a tout d'abord passé en revue les observations reçues suite à l'enquête publique portant sur la révision de la stratégie de la zone 5 du plan directeur communal. Elle a confirmé à l'unanimité son accord avec cette stratégie, avec deux modifications mineures portant sur les places de stationnement handicapés. Elle a ensuite décidé à l'unanimité qu'une réponse devait être envoyée aux auteurs des observations avant la fin de l'année, même si le préavis des offices compétents risquait d'être obtenu au début de l'année 2024 et que le PDCom révisé ne serait soumis au Conseil municipal qu'en janvier-février 2024, dans la meilleure des hypothèses.

Après avoir approuvé l'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de la séance du 29 août, elle a examiné le projet de budget la concernant, qu'elle a approuvé à l'unanimité.

Un point de situation sur les dossiers de construction en cours a ensuite été effectué par Mme le Maire et le responsable technique. Il s'est avéré, notamment, que le recours interjeté par la Commune sur le projet de construction au chemin de la Blonde a été rejeté en deuxième instance cantonale. L'exécutif a décidé de ne pas recourir au Tribunal fédéral, essentiellement compte tenu du risque d'irrecevabilité d'un tel recours et des frais qui seraient vainement encourus.

Au titre des divers, Mme la Présidente a fait part de la requête d'un particulier d'une participation pour la restauration de la tour de la Rippaz. La même requête a été formulée auprès de l'exécutif, qui a demandé des précisions concernant les travaux envisagés. »

Mme le Maire indique, pour compléter les propos de Mme Hüsler Enz, que l'exécutif a reçu la confirmation que la validation formelle auprès des instances techniques du Département pour le plan directeur n'interviendrait pas avant la fin de l'année. Comme il a été décidé à la Commission, une réponse sera tout de même envoyée avant la fin de l'année aux auteurs d'observations et la Commune attend la validation formelle pour janvier 2024 au plus tôt.

6. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

Communes-École

Mme PICTET indique que deux séances ont eu lieu.

La première était l'assemblée générale de l'année 2022-2023. Après l'approbation du PV de l'assemblée générale du 9 novembre 2022, le rapport de Mme Weideli, présidente, a présenté Mme Barras, nouvelle directrice du collège de Bois-Caran, qui rejoint le comité. Le comité s'est réuni trois fois pendant cette année, en plus de la réunion des maîtres.

Le point 3 était le rapport des coordinatrices administratives. Elles ont parlé des cours, qui se sont bien déroulés, et des inscriptions en ligne, qui sont les plus utilisées maintenant. Cette année, il y a eu 1 953 inscriptions, dont 87 à Vandœuvres.

La présentation des comptes au point 4 a été faite par Mme Riedlin. Il en ressort un bénéfice de CHF 23'349,28. Le rapport des vérificateurs aux comptes a eu lieu, et ils ont demandé de donner des charges à Mme Riedlin. L'élection des vérificateurs aux comptes a été faite, avec Mme Sanz Velasco, de Meinier, et Mme Pictet.

Les quelques modifications et l'approbation des statuts, qui portaient sur le terme de vice-présidente, ont été supprimées puisqu'il n'y a pas de vice-présidente dans le comité.

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance a été levée à 18h30.

A 18h35, la séance du comité a commencé. Il s'agissait de la première de cette année. Le PV du 30 août 2022 a été approuvé.

Le bilan de la rentrée a été présenté, avec la suppression des journées portes ouvertes. Celles-ci ont été remplacées par des cours d'essai, qui ont rencontré un grand succès : 170 cours d'essai ont été donnés. Les gens peuvent s'y inscrire gratuitement, pour autant que le cours ne soit pas déjà complet.

Un bouton « liste d'attente » a été créé sur le site, pour que les personnes intéressées par un cours complet puissent être mises directement sur une liste d'attente, d'un simple clic.

Les programmes des cours pour la deuxième période comportent quelques nouveautés, que l'on peut retrouver soit sur le site soit sur le fascicule. Le format de l'agenda a lui aussi changé. Le tout-ménage a quant à lui été supprimé, puisque les gens ont pris l'habitude de se renseigner sur le site Internet.

Les inscriptions pour les cours de la deuxième période se feront à partir du 18 décembre.

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance a été levée à 18h30.

7. Décisions de l'ACG sujettes à opposition

M. GARDIOL souhaiterait commenter les subventions allouées par l'Association des communes genevoises (ACG). Il estime que l'argent distribué pour certaines actions pose question. Par exemple, CHF 760'000.- ont été octroyés pour le Bibliobus. En plus de cela, chaque commune contribue à ce service. C'est du moins le cas de Vandœuvres. Or le canton compte quatre Bibliobus, ce qui signifie que CHF 200'000.- par Bibliobus sont attribués chaque année. Ce sont des montants astronomiques pour un bus.

La Présidente fait remarquer que le Bibliobus est très fréquenté, en tout cas à Vandœuvres. Il faut prendre en compte les salaires, le renouvellement des livres, etc. Par ailleurs, seules participent les communes où le Bibliobus se rend.

M. GARDIOL relève qu'un autre poste, à hauteur de CHF 1'500'000.-, est attribué à des « dépenses culturelles diverses ». Or les montants dépensés pour le sport sont bien plus faibles, à hauteur de CHF 300'000.-. De plus, au-delà de ce montant dévolu à la culture, les différentes associations reçoivent des soutiens supplémentaires. Par ailleurs, la subvention allouée au Grand Théâtre est très importante et le budget de cette institution se monte à environ CHF 63'000'000.- par an, une somme affolante. La Ville de Genève donne CHF 32'000'000.-, les communes environ CHF 12'000'000.-. Le reste est financé par des privés. Cela reste un montant gigantesque, très loin des sommes allouées aux clubs de hockey ou de foot. M. Gardiol s'abstiendra donc de voter sur ces éléments-là, car il n'est pas concevable de voter des montants qui n'ont pas pu être analysés.

Mme le Maire signale que, en cas de désaccord avec les décisions, il convient de faire voter une résolution par le Conseil municipal. Ainsi, la Commune de Vandœuvres manifesterait clairement, auprès de l'ACG, son désaccord avec ces décisions. En l'état, aucun vote ne se tient sur cette question.

M. E. PROVINI rejoint M. Gardiol sur certains points. Il rappelle par ailleurs qu'une résolution avait été votée au sujet de la passerelle il y a quelques années. Dans ce cas-là, ça avait fonctionné. Celle sur les sans-abri, il y a deux ou trois ans, n'avait toutefois servi à rien.

8. DM 10-2023 – Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 1'208'236,60 F dans le but de réaliser des amortissements complémentaires du patrimoine administratif en 2023

La Présidente précise que cette délibération concerne tous les amendements préavisés en commission financière le 6 décembre.

Mme le Maire rappelle que ce point a déjà été expliqué par M. Gardiol dans son compte rendu. En outre, les cinq propositions d'amortissements ont pu être regroupées en une seule délibération et l'exécutif propose de voter celle-ci sur le siège.

Aucun conseiller ne souhaitant s'exprimer, la Présidente met au vote l'entrée en matière sur cette délibération, qu'elle propose de voter sur le siège.

Par 15 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 10-2023 et de voter sur le siège.

M. GENOUD donne lecture de la délibération.

Délibération 10-2023 – Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 1'208'236,60 F dans le but de réaliser des amortissements complémentaires du patrimoine administratif en 2023

Vu la politique en matière d'amortissements complémentaires menée par l'Exécutif en vue de diminuer les charges d'amortissements dans l'optique de futurs investissements,

vu l'exposé des motifs,

vu le préavis favorable de la Commission finances et gestion du 6 décembre 2023,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

vu le rapport de la Commission finances et gestion du 6 décembre 2023,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par	15 voix favorables	0 voix défavorable	0 abstention
-----	--------------------	--------------------	--------------

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur les crédits relatifs à :
 - Aménagement zone de rencontre, place de Vandœuvres et haut du chemin des Peutets : 211'011.70 F
 - Aménagement des chemins de la Cocuaz, du Pré-Moineau, de la Troupe, du Rossignol, des Peutets et de Tattes-Fontaine, et mise en zone 30 km/h : 234'592.10 F
 - Création zone 30 km/h du secteur chemin de l'Ecorcherie : 347'872.08 F
 - Réfection de la chaussée, aménagement d'un éclairage public et la réhabilitation du collecteur EP, chemin Jaques-Rutty : 221'391.43 F
 - Création d'un seuil et d'un plateau surélevé et renouvellement du revêtement des trottoirs, chemin de la Blonde : 193'369.29 F
2. De comptabiliser ces montants dans le compte de résultats 2023 sous le compte :
 - 6150.00.38301.00 : amortissement complémentaire, circulation routière du PA
3. D'ouvrir à cet effet, au Maire, un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de 1'208'236.60 F
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voir par le capital propre.

La Présidente fait voter la délibération.

Par 15 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 10-2023.

9. DM 07-2023 – Délibération relative au budget de fonctionnement annuel 2024, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter – rapport des commissions

Mme le Maire rappelle que cette délibération a été traitée par toutes les commissions et que les conseillers ont entendu le rapport du président la Commission financière à ce propos. Elle précise que sont intégrés dans cette délibération les amendements préavisés favorablement à l'unanimité par la Commission financière le 6 décembre. Il s'agit donc d'une délibération amendée, par rapport à celle proposée au mois d'octobre, raison pour laquelle il pourrait être opportun de la relire.

M. E. PROVINI souhaiterait obtenir une précision sur l'objet du vote et savoir si le Conseil votera les amendements ou la délibération dans son intégralité.

La Présidente propose de commencer par la lire. Avant toute chose, elle passe la parole à M. Vaucher.

M. VAUCHER remarque que le budget a bien été préavisé favorablement à l'unanimité, comme l'a dit Mme le Maire. Cela étant, il s'agit d'une erreur de sa part puisqu'il s'est opposé à l'amendement concernant l'indexation du personnel communal. Il aurait dû, en conséquence, se prononcer défavorablement également sur le projet de budget et c'est ce qu'il fera ce soir. Il estime en outre que cette baisse de l'indexation de 3 % à 1,8 % est fort malvenue en pleine période d'inflation, avec des primes d'assurance maladie qui vont exploser en 2024. Pour rappel, le Cartel intersyndical préconise 5 % d'indexation cette année pour pallier ces deux facteurs.

M. GARDIOL signale que l'indexation dépend des statuts du personnel et qu'elle est réglée précisément en fonction du renchérissement annoncé par l'Office fédéral de la statistique (OFSTAT) fin novembre. Celui-ci était estimé à 3 %, chiffre repris dans le projet de budget initial. La dernière estimation de l'Office, fin novembre, faisait état de 1,8 % sauf erreur.

M. GODEL précise que cette dernière estimation est à 2 % environ.

M. GARDIOL souligne que, au-delà de l'indexation, les collaborateurs bénéficient des annuités, ce qui rajoute encore un certain pourcentage à la masse salariale, qui augmentera de 3 % ou 4 % pour la Commune. Par rapport au secteur privé, les collaborateurs communaux sont très bien traités. Par ailleurs, pour rappel, la Confédération suisse prévoit de ne donner que 1 % d'indexation cette année. De même, le Conseil d'État essaie de limiter l'augmentation des salaires, car c'est une charge très importante qu'il faut maîtriser.

Mme HÜSLER ENZ indique que l'Entente soutient l'indexation proposée par l'exécutif, qui offre une solution médiane. Pour ce qui est du secteur privé, une bonne partie des conventions collectives de travail ont accepté des augmentations. L'augmentation s'élève à 2,2 % pour les électriciens, à 3,2 % pour la location des services, à 2,8 % à 3 % pour le nettoyage et l'entretien (en Suisse alémanique), et même chez Coop, les salaires ont augmenté. Dans l'économie domestique, les salaires horaires seront également augmentés à partir de 2024. L'augmentation est donc généralisée et, pour une fois, le secteur public augmente également, ce qui n'arrivait plus depuis longtemps. L'exécutif peut donc être remercié d'avoir tenu compte de cette évolution et d'avoir fixé l'indexation à 1,8 %.

M. GARDIOL souhaite préciser que, bien souvent, les augmentations de salaire ne concernent que les salaires minimums. Ceux qui ont un revenu plus important ne sont pas augmentés, dans le commerce de détail par exemple, car ce n'est pas possible.

Mme HÜSLER ENZ le concède, mais relève que, dans certaines conventions en tout cas, tous les salaires sont concernés. C'est le cas pour les électriciens.

M. VAUCHER note que son point de vue et celui de M. Gardiol divergent. Il ajoute que, à sa connaissance, l'indexation n'est pas mentionnée dans les statuts du personnel. L'exécutif s'inspire des chiffres fournis par l'OFSTAT pour établir le montant prévu au budget. Dans le secteur public, certaines communes sont plus généreuses que d'autres. A titre personnel, il défend les employés communaux. Il est lui-même employé dans une commune, ce qu'il ne cache pas. En outre, la comparaison entre le privé et le public est délicate. Le fait de travailler pour une collectivité est tout de même une fonction particulière et les conditions salariales peuvent faire partie des avantages de ces employés-là.

M. MOREL souhaiterait savoir ce qu'il se passe dans les autres communes à ce sujet.

Mme le Maire explique que la plupart des communes dont elle connaît l'indexation proposent un chiffre qui est variable, dans une fourchette de 1,5 % à 2,2 % environ. Vandœuvres se situe dans la moyenne.

M. MOREL demande si l'ACG énonce des recommandations à ce propos.

Mme le Maire répond par la négative. Ce point relève en effet de l'autonomie des communes.

M. GARDIOL remarque que M. Vaucher a l'air éploré par les salaires de la fonction publique, ce que ce dernier conteste en soulignant que ce n'est pas ce qu'il a dit. Or ces salaires sont très élevés. De plus, le plan de prévoyance de ces employés est en primauté de prestation, ce qui coûte très cher au contribuable et qui est une particularité genevoise.

Mme le Maire précise que M. Vaucher a raison lorsqu'il dit que l'indexation ne figure pas dans les statuts. Ce sont les annuités qui y figurent.

M. GARDIOL relève qu'il s'agit ici de débattre, mais que l'indexation ne sera pas modifiée aujourd'hui.

Mme TURRETTINI donne lecture de la délibération amendée.

DM 07-2023 – Relative au budget de fonctionnement annuel 2024, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2024 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 14'611'720 F aux charges et de 14'616'720 F aux revenus, soit l'excédent de revenus présumé s'élevant à 5'000 F,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 5'000 F¹ et résultat extraordinaire de 0.00 F²,

attendu que l'autofinancement s'élève à 1'321'180 F³,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2023 s'élève à 29 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements des patrimoines administratif et financier présente respectivement des montants de 8'529'100 F et de 384'200 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 8'913'300 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 1'321'180 F, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 7'592'120 F,

vu le rapport de la Commission des finances du 6 décembre 2023,

¹ Calcul : $N4 - N48 - (N3 - N38)$

² Calcul : $N48 - N38$

³ Calcul : $N33 + N364 + N365 + N366 + N383 + N387 + N35 - N45 - N4490 + \text{exc. de revenus ou} - \text{exc. de charges}$

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la Loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
sur proposition du Maire
le Conseil municipal

DECIDE

par 14 voix favorables 1 voix défavorable 0 abstention

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2024 pour un montant de 14'611'720 F aux charges et de 14'616'720 F aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à 5'000 F. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 5'000 F⁴ et résultat extraordinaire de 0.00 F⁵.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2024 à 29 centimes.
3. D'autoriser le Maire à emprunter en 2024 jusqu'à concurrence de 7'592'120 F pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements des patrimoines administratif et financier.
4. D'autoriser le Maire à renouveler en 2024 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

La Présidente fait voter la délibération.

Par 14 oui, 1 non et 0 abstention, soit à la majorité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 07-2023.

10. DM 08-2023 – Délibération relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises – rapport des commissions

Mme le Maire rappelle que, comme l'a dit M. Gardiol, la délibération a été préavisée favorablement à l'unanimité par la Commission financière.

Par 15 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 08-2023.

11. DM 09-2023 – Délibération relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2024 – rapport des commissions

La Présidente fait voter la délibération, qui a déjà été lue à la précédente séance et qui a été préavisée favorablement par la Commission financière à l'unanimité.

Par 15 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 10-2023.

⁴ Calcul : N4 – N48 – (N3-N38)

⁵ Calcul : N48-N38

12. Propositions individuelles et questions

Néant.

13. Divers

Néant.

14. Dossier de naturalisation n° 2023.1829

A l'unanimité, le Conseil municipal préavise positivement le dossier de naturalisation n° 2023.1829.

La séance est levée à 19h29.



Le Secrétaire du Conseil municipal
Christophe GENOUD



La Présidente du Conseil municipal
Véronique LEVEQUE

Annexes

1. Liste des subventions attribuées lors de la séance de la Commission Sociale, Sports et Loisirs du 23 novembre 2023

Humanitaire

- 6'290.- à Lectures Partagées ;
- 2'608,70 à MSH ;

Social

- 10'000.- au Secours suisse d'hiver ;
- 5'000.- à Nuit Blanche ;

Jeunesse et sport

- 1'600.- aux Journées de la Seymaz.

2. Liste des subventions attribuées lors de la séance de la Commission Culture et Manifestations du 27 novembre 2023

- 2'000.- aux Concerts de Jussy ;
- 1'000.- à la Compagnie Cobalt ;
- 1'000.- et l'achat de 10 billets (à 30.-) à Arte Musica ;
- 1'000.- à l'Orchestre Juventutti ;
- 1'000.- à Bars en fête ;
- 2'000.- à Théâtre en Campagne ;
- 1'000.- à l'Opéra-Théâtre ;
- 2'000.- à Jazz sur la Plage ;
- 1'000.- au Festival du Film Vert ;
- 2'000.- à Puplinge Classique ;